

Image not found or type unknown



Licenciement et papier non reçu

Par **busignies loetitia**, le **07/07/2017** à **08:19**

bonjour j ai été licenciée a la date du 24 juin a ce jour je n ai toujours pas reçu mes papier assedic solde de tout compte on til un delai pour me les envoyee merci

Par **P.M.**, le **07/07/2017** à **08:55**

Bonjour,

Il est admis que les documents inhérents à la rupture du contrat de travail soient délivrés au plus tard à la date habituelle de la paie si vous n'avez pas de préavis à effectuer ou dont vous avez été dispensée mais comme ils sont quérables, vous devez normalement aller les chercher éventuellement après avoir pris contact avec l'employeur pour savoir s'il sont prêts pour éviter un déplacement pour rien...